



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

Le Lundi 30 décembre 2019 à 21h15, les membres adhérents de l'association « **Le droit de guérir** » se sont réunis via l'outil de vidéo-conférence Zoom, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activités 2018
- Rapport financier 2018
- Programme d'activités 2019
- Budget prévisionnel 2019
- Élection des membres du Conseil d'Administration

*« Petit rappel : Si et Seulement Si, vous êtes adhérent de l'association, vous avez la possibilité de voter pour chacun des points que nous allons aborder et ceux depuis hier soir. Vous avez normalement reçu un mail à ce sujet-là. Pensez bien à aller vérifier dans vos spam ou dans vos courriers indésirables. A la fin de chaque point que nous allons aborder, nous marquerons une pause de 2 minutes pour finaliser votre vote et de 2 minutes pour comptabiliser les votes. Ensuite, nous donnerons le résultat des votes. »*

Les membres présents désignent Matthias LACOSTE en qualité de président de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président prend la parole et fait une introduction :

*« Bonjour et Bienvenue à tous pour cette assemblée générale 2019.*

*Nous n'avons pas pu nous connecter via youtube pour cette assemblée générale car le débit est très faible actuellement. Il n'y aura donc pas d'image mais seulement une présentation powerpoint.*

*Je vous remercie de participer à cette assemblée générale 2019 que l'on réalise en dehors de la logique car il s'agit de l'assemblée générale 2019, qui concerne l'année 2018 et tout le prévisionnel était sur l'année 2019 qui est déjà achevée car nous sommes le 30 décembre 2019. On est complètement en dehors des clous mais ce n'était pas forcément une priorité pour nous au moment où nous aurions voulu la faire en avril 2019. Car nous avons mené notamment le 10 avril, notre action contre l'EFS puis il a fallu enchaîner avec les problèmes judiciaires qu'il y a eu. L'année 2019 a été relativement compliquée pour nous et on n'a pas pris le temps de faire notre assemblée générale. L'année prochaine par contre, nous essaierons de nous rattraper en organisant une assemblée générale physique avec les personnes en capacité de se déplacer.*

*Nous allons désormais passer à l'ordre du jour de ce soir »*



## 1- Rapport moral

Le rapport moral est lu par le Président :

*« Dans un premier temps, je souhaitais déjà m'excuser de réaliser une assemblée générale en fin d'année. Mais le contexte, l'actualité et notre santé ne nous ont pas permis de faire autrement cette année. Rassurons-nous, une assemblée générale avec notre mode de fonctionnement c'est pour moi, et c'est très personnel, une simple formalité administrative.*

*Pour ceux qui découvre Le droit de guérir, nous sommes une association qui soutien et informe la population sur les maladies émergentes et en particulier la maladie de Lyme.*

*Née en Juin 2016 suite à une grève de la faim que j'ai effectuée, au départ l'association a été créée avec Joachim Michelin et Camille Caudron, deux personnes touchées par la maladie de Lyme comme moi d'ailleurs. Même si aujourd'hui ils se réalisent dans d'autres projets, je garde un très bon souvenir de nos premiers pas et je tiens à les remercier d'avoir été avec moi pour poser les premières pierres.*

*Rejoins par toute une équipe qui s'investie quotidiennement, nous avons voulu créer autre chose, une association nationale, mais à taille humaine, avec des valeurs de respect et d'altruisme.*

*Une grande famille !*

*Mais être altruiste ce n'est pas tout accepter. Très vite nous avons compris que de mener des actions de soutien et d'information à la population, ne pourrait se suffire à la distribution de flyer ou à gonfler de jolis ballons verts sur différents évènements.*

*Avec nos actions, la réaction des détracteurs de la forme chronique de la maladie de de Lyme était prévisible, mais les critiques et les tentatives de déstabilisation d'organisation associative, de professionnels de santé qui disent se battre pour l'intérêt des malades sont des réalités auxquelles nous ne pensions pas devoir faire face.*

*L'égo emporte parfois la raison, c'est aussi ça la nature humaine.*

*Notre volonté d'être transparent, d'offrir gratuitement l'accès à de plus en plus de services et notre détermination à voir un changement qui ne laisse personne sur le côté de la route nous place aujourd'hui sur le devant de la scène.*

*Oui, nous sommes la plus grosse association Lyme en France mais cela ne fait pas de nous les meilleurs, notre remise en question est permanente et nous essayons d'être à votre écoute, proches de nos adhérents et des organisations qui souhaitent travailler avec nous.*

*Comme je le dis régulièrement chacun a son rôle à jouer dans ce scandale sanitaire. »*

**Le rapport moral est soumis aux votes des adhérents. Il est approuvé par 100 % des votants, il est donc adopté.**

## 2- Rapport d'activités 2018

Le Président lit le Rapport d'activités 2018 et en précise certains points clés : lien avec les adhérents, la participation et la création d'événements locaux et nationaux, les vidéos et les actions, la création de nouveaux services de l'association, la remise de pétitions, la fermeture de la boutique, la réalisation de live avec des professionnels de santé, et enfin l'information et la prévention (voir Rapport activités 2018).

**Le Rapport d'activités 2018 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé à l'unanimité, le rapport d'activités 2018 est donc adopté à l'unanimité.**

## 3- Rapport financier 2018



Le président présente le Rapport financier 2018.

Pour la période d'exercice de l'association 2018, soit du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

- 24.803,54 € de recettes, correspondant à des dons
- 269,00 € de recettes, correspondant à la vente de marchandises
- 28.964,22 € de dépenses, réparties en 8 catégories dont la part la plus importante est relative aux frais d'avocat pour notre action contre les recommandations de la Haute Autorité de Santé
- 25% du budget dépense a été utilisé pour les frais de missions

**Le rapport financier 2018 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé par 96.6 % des votants, il est donc adopté.**

#### **4- Programme d'activités 2019**

Le président lit le programme d'activités 2019 et en précise certains points clés :

*« Pour cette année et comme pour l'année dernière, l'Association "Le droit de guérir" s'engage à poursuivre ses objectifs d'informations et de soutien de la population notamment grâce à une quarantaine de personnes qui œuvreront bénévolement et quotidiennement. Nous envisageons l'implantation de représentants dans un maximum de régions pour développer notre capacité d'action et pour favoriser les liens de proximité. Dans ce programme d'activité, nous allons aborder le lien avec les adhérents, ensuite la participation et la création d'événements, mais aussi la réouverture de notre boutique, le développement de partenariats, la mise en place d'un CRM pour favoriser notre gestion interne, puis nous parlerons des vidéos et des actions, de notre volet boutiques et enfin de l'information et de la prévention. »*  
(voir Programme activités 2019)

**Le programme d'activités 2019 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé par 100 % des votants, il est donc adopté.**

#### **5- Budget prévisionnel 2019**

Le président présente les données du budget prévisionnel 2019 : équilibré à un peu plus de 30.000 €.

- *Dépenses : 8 catégories de dépenses prévues.*
- *Les recettes : 3 catégories de recette prévues.*
  - *Dons à hauteur d'un peu plus de 25.000 €*
  - *Vente de marchandises pour 3500 €*
  - *Produits d'activités annexes\* pour 1500 €*

**Le Budget prévisionnel 2019 est soumis aux votes des adhérents. Le budget prévisionnel 2019 est approuvé par 100 % des votants, il est donc adopté.**

#### **6- Élection membres du Conseil d'Administration**



Nous avons reçu la candidature de Déborah Gimenez pour faire partie du conseil d'administration de l'association.

**L'Election des membres du Conseil d'Administration est soumis aux votes des adhérents. L'Election est approuvé : 100% des votants pour Déborah Gimenez.**

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale étant écoulé, la séance est levée à 21h15.

Matthias Lacoste